

## COMMUNE DE BRANGUES

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

L'an 2015 et le 11 juin à 20h30, par convocation du 9 juin 2015, les membres du conseil municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier LOUVET, Maire

Nombre de conseillers présents : 15

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mireille CONTE

M le Maire ouvre la séance à 20h30

M. le Maire demande s'il y a des questions sur le compte rendu du précédent conseil. En l'absence de remarques, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent rajouter des points. Georges SOTTIZON évoque la problématique des fossés sur la route de GROSLEE et rue de la VERRATIERE.

M. le Maire demande le retrait du point 5 car il manque des éléments au dossier : adopté à l'unanimité.

### POINT N° 1 : PROJET ESPACE PUBLIC NOVATEUR

Le Maire a besoin de prendre une délibération pour poursuivre le projet en région. Le Maire présente le plan de financement (voir annexe). Dans ce plan, la commune participe à la hauteur de 20 %, la région à hauteur de 72000 €, le département 145031 € et l'état contribue sur les locaux scolaires à hauteur de 20 %.

A l'automne, on disposera des financements définitifs. Catherine PIVOT fait préciser au Maire qu'il s'agit bien d'une simple demande de subvention et donc d'une enveloppe financière dont le montant représente un maximum et non pas d'une approbation définitive du projet. Une discussion s'engage sur le bien-fondé du projet.

Georges SOTTIZON précise que l'achat de la maison BRUNOS n'est pas compris. Le Maire propose de faire un point sur la situation budgétaire à 6 mois. Catherine PIVOT demande des précisions sur les

montants. Alix LARCHEY demande également des précisions. Le Maire adjoint rappelle le principe du versement des subventions et l'intérêt de prévoir une enveloppe large.

Georges SOTTIZON est contre un autofinancement qui s'élève à plus de 73000 euros. Le Maire rappelle que créer un nouvel espace novateur, générateur de lien social est précurseur.

Robert PYOT propose que le jardin participe à l'entretien des espaces verts communaux. Le Maire précise que les jardiniers sont volontaires dans le cadre du fleurissement communal. Alix LARCHEY rappelle que le jardin présente de belles choses.

Georges SOTTIZON pose la question de la multiplication des projets et fait remarquer que cela donne l'impression que l'on « va dans tous les sens ». L'actuelle cantine est très récente. Le Maire rappelle que les TAP nécessitent davantage de place et Christophe MASAT ajoute que la réforme des TAP a bien été imposée aux communes, créant ainsi de nouveau besoin imprévisible en termes d'infrastructure.

Le Maire soumet au vote :

Votants 15

Pour 14

Abstention : 1 (C. PIVOT)

#### POINT N° 2 : COMMANDE AU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE CHANTIER DE L'ÉPICERIE

Un appel d'offres est lancé. Les honoraires du maître d'œuvre correspondent à 10 % du prix. La commission d'appels d'offres se réunira le 29 juin 2015 à 14h.

Les dossiers sont à retirer en Mairie. (7 lots dont maçonnerie, charpente, étanchéité, électricité, menuiserie, plâtrerie-peinture et carrelage)

Début des travaux : courant septembre 2015

Réception définitive souhaitée : Noël 2015

Le Maire propose de passer commande d'une prestation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'épicerie auprès de la société LG Construction sur la base d'honoraires s'élevant à 7 380 euros.

Le Maire soumet au vote :

Votants : 15

Pour : 15

#### POINT N° 3 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES NOUVELLES RENCONTRES DE BRANGUES

C'est l'association qui organise les animations théâtrales au château. Afin d'être équitable, le Maire propose de verser une subvention de 150 euros comme aux autres associations.

Durant le solstice, l'association perçoit 40 000 euros de fonds publics. L'axe de développement de l'association est d'aménager la ferme en faisant un théâtre ouvert. Le projet est intéressant : création d'une scène qui pourrait être ouverte tout au long de l'année.

Le CCAS s'associe au solstice pour tenir la buvette. Deux jeunes de Brangues sont également embauchés par l'association. Les jeunes seront invités au repas des artistes.

Le Maire soumet au vote l'attribution de la subvention à l'association des nouvelles rencontres de Brangues.

Votants : 15

Pour : 15

#### POINT N° 4 CONVENTION AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Jusqu'à présent le CNFPT prenait en charge un certain nombre de formations hors catalogue. Mais la multiplication de ce type de demandes rend nécessaire le conventionnement avec les communes.

M. le Maire soumet cette question au vote.

Votants : 15

Pour : 15

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Georges SOTTIZON souhaite savoir qui doit entretenir les fossés à la Verratière ? Le Maire propose de réunir les habitants du quartier. La loi dit que chaque propriétaire doit entretenir le fossé pour laisser passer l'eau vers le voisin. Un courrier devra être envoyé à tous les habitants afin d'organiser une réunion.
- MUTUALISATION DES COMMUNES : ST VICTOR DE MORESTEL a refusé de poursuivre une réflexion sur une éventuelle fusion avec CREYS MEPIEU. Le BOUCHAGE ne va pas plus loin avec les AVENIERES. Le Maire de Brangues a sollicité les communes de ST VICTOR et LE BOUCHAGE pour qu'une réunion avec les maires et adjoints soit mise en place dans le cas le cadre d'une réflexion sur la fusion ou création d'une nouvelle commune. Des complémentarités existent ainsi que des axes de développement communs, mais il est encore trop tôt pour étudier les conséquences financières. Au départ, il faut avoir une frontière commune : BRANGUES en a 4. Christophe MASAT considère qu'il serait utile de faire des réunions publiques et propose un référendum mais le maire souhaiterait que ce vote se fasse après la construction du projet.

FIN DE SEANCE à 22H40